

Le 1^{er} avril 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

Etat d'urgence sanitaire : la LDH crée une cellule de veille

Nos devoirs... et aussi nos droits. Les citoyens doivent respecter les consignes de sécurité sanitaire édictées par le gouvernement. Mais ils attendent que leurs droits soient pleinement respectés. Or, l'« état d'urgence sanitaire » restreint les libertés publiques, fragilise la justice, dérégule le droit du travail, donne au gouvernement, sans contrôle effectif, des pouvoirs considérables et sans précédent, donc avec un risque d'arbitraire, tandis que le droit à la santé des précaires - sans abri, détenus, habitants des bidonvilles et des squats - est très insuffisamment pris en compte.

Voilà les raisons pour lesquelles la section de Montpellier de la Ligue des droits de l'Homme (LDH) crée une cellule de veille sur l'état d'urgence sanitaire. « *Nous mettons en œuvre localement une démarche nationale, explique son président, Jean-Paul Vogel. Nous allons collecter les informations sur les mesures et les pratiques des pouvoirs publics, nationaux et locaux (administrations, police, justice) qui seraient contraires aux droits fondamentaux, comme les violences de la police. Notre vigilance à l'égard du virus ne doit pas exclure notre vigilance sur notre République, notamment dans le sort fait aux étrangers.* »

Cette cellule va s'appuyer sur l'expérience, les méthodes et l'encadrement juridique de la « Legal Team » (groupe de travail spécifique de la LDH sur les libertés publiques), constituée en 2018 pour observer les pratiques policières dans les manifestations : recueil scrupuleux des témoignages, recherche de compléments d'information, vérification des faits et publication de rapports documentés.

Les Montpelliéraines et les Montpelliérains et les associations et organisations soucieux de défendre les libertés démocratiques dans cette période difficile sont invités à transmettre les informations à la section de Montpellier de la LDH :

liguedesdroitsdelhommemontpellier@orange.fr

Facebook.com/ldhmontpellier